



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 22 janvier 2026 – 20h00

Date de convocation : 14/01/2026

Nombre de conseillers : En Exercice : 22

Présents : 19

Votants : 22

L'an 2026, le vingt-deux janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune du MAY-SUR-EVRE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,

Alain MORINIERE, Florence DABIN, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Christian DAVID, Marie-Noëlle JOBARD, Adjoints au Maire, Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Loïc GUITET, Didier MINGOT, Isabelle BARDOUIL, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Hélène BOUCHET, Nelly GIRARD, Nicolas MARTIN Guillaume BILLAUD et Mélanie CHENE, Conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nom du mandant :

Catherine ROZE

Alice LAZAR

Séverine RIPOCHE

Nom du mandataire :

Hélène BOUCHET

Alain MORINIERE

Didier HUMEAU

Absent :

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne M. Maurice MARSAULT comme secrétaire de séance.

01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article l2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information

Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT au 15 février 2021.

Fonctionnement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
12/01/2026	Responsabilité civile	PNAS	8 182,69 €

12/01/2026	M365 + Firewall	Koésio	4 350,47 €
12/01/2026	Maintenance e-magnus état civil + compta	Berger Levrault	5 766,08 €

Investissement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
12/01/2026	Remise aux normes éclairage du presbytère	EGC	4 218,72 €
12/01/2026	Installation de deux panneaux lumineux	Lumiplan	23 333,33 €

03 – Culture - Convention avec le théâtre Del Mayor– Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude ROCHAIS, Adjointe en charge du pôle Culture

La commune met à la disposition de l'association Théâtre Del Mayor une partie d'un bâtiment (70%) situé route de la Séguinière.

Ce bâtiment est composé d'un hangar, de deux bureaux et de sanitaires pour une surface globale de 577 m². Les locaux sont mis gratuitement à disposition (subvention en nature d'une valeur de 560 €HT).

La commune conserve les abonnements eau et électricité à son nom et prend à sa charge les consommations. L'association prend à sa charge le branchement et les consommations de téléphone.

En contrepartie, l'association s'engage à organiser une activité culturelle et festive à destination des familles au cours de l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la reconduction de la convention de mise à disposition d'un local pour le théâtre Del Mayor aux conditions susvisées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

04 – Communication – Règlement intérieur pour l'utilisation du panneau lumineux– Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence DABIN, Adjointe en charge du pôle Communication

La commune a fait l'acquisition de deux nouveaux panneaux lumineux, dont l'un en remplacement du panneau existant à l'espace culturel Senghor. Il paraît important de définir les conditions d'utilisation de ces équipements communaux afin d'en garantir un usage conforme à l'intérêt général, aux missions de service public et à la réglementation en vigueur. L'objectif de ce règlement intérieur est de définir les conditions d'utilisation des panneaux lumineux municipaux de la commune, afin d'en garantir un usage conforme à l'intérêt général, aux missions de service public et à la réglementation en vigueur.

L'utilisation des panneaux lumineux municipaux est placée sous l'autorité de la commune. Toute demande de diffusion doit faire l'objet d'une validation préalable par le service municipal compétent.

La municipalité se réserve le droit de refuser, suspendre ou interrompre toute diffusion ne répondant pas aux objectifs d'intérêt général. Les conditions techniques (durée, fréquence, format, périodes d'affichage) sont fixées par la commune.

Sont autorisés uniquement les contenus :

- Informatifs, institutionnels, associatifs ou d'intérêt général ;
- En lien direct avec l'activité, les missions ou les événements de la commune ;
- Ne portant pas atteinte à l'ordre public, à la dignité humaine ou aux bonnes mœurs ;
- Respectant les droits d'auteur, le droit à l'image et la propriété intellectuelle.

Toute publicité commerciale ou artisanale est formellement exclue.

Les associations locales légalement constituées, ayant leur siège social ou exerçant une activité régulière sur le territoire communal, peuvent solliciter la diffusion de leurs manifestations sur les panneaux lumineux municipaux. Les manifestations concernées doivent présenter un caractère culturel, sportif, social, caritatif ou d'intérêt général. La diffusion est strictement limitée à l'annonce de la manifestation et peut uniquement comporter les informations suivantes : intitulé, date(s), lieu et horaires. Toute forme de publicité commerciale, artisanale ou promotionnelle, y compris la mention de sponsors, partenaires commerciaux ou marques, est interdite. La diffusion est soumise à validation préalable par la municipalité, qui en fixe les modalités (durée, période et fréquence d'affichage).

M. le Maire souligne comme pour toute publication qu'elle soit numérique ou sous forme papier, elle relève de notre responsabilité, de la responsabilité du maire donc on contrôlera strictement ce qui sera diffusé.

Ce règlement est accompagné d'une procédure pour les demandes de diffusion par les associations locales et d'une charte graphique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les documents ainsi présentés et annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

05 – Ressources Humaines – Création de deux postes d'adjoints techniques – Restaurant Scolaire – Décision

M. le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet.

Compte tenu que certains agents sous contrat depuis plusieurs années, donnent satisfaction dans les missions exercées, M. le Maire propose à l'organe délibérant la création de deux emplois permanents au restaurant scolaire afin de stabiliser l'équipe et sécuriser les deux agents en question :

- Deux postes à temps non complet (50%) d'adjoint technique pour le restaurant scolaire et tous les autres services municipaux en cas de besoin. Ces emplois seront occupés par deux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Les agents percevront le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

M. le Maire souhaite proposer ces postes à Mesdames Navaud Corinne et Vien Marie, deux personnes méritantes qui sont un peu inquiètes pour l'avenir, à compter du 1^{er} février 2026. Ces agents bénéficient à ce jour d'une reconnaissance RQTH.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer deux emplois permanents à temps non complet, que ceux-ci peuvent être assurés par des agents du cadre d'emploi d'adjoint technique,

Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires.

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Création et définition de la nature du poste.

Il est créé deux postes d'adjoint technique, à compter du 1^{er} février 2026 à 50%, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agent technique pour les besoins des services municipaux.

Article 2 : Crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 3 : Tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Article 4 : Exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

06 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 - Décision

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christian DAVID, Adjoint au Maire en charge du pôle Finances.

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le tableau ci-après présente le détail des acquisitions et cessions réalisées en 2025. Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan.

<i>Nature opération</i>	<i>Nature du bien</i>	<i>Adresse</i>	<i>Prix</i>	<i>Date acte notarié/acte administratif</i>	<i>Condition de l'acquisition</i>
<i>Acquisition</i>	<i>Non bâti</i>	<i>Zone de la Contrie</i>	<i>95 551,28 €</i>	<i>27/01/2025</i>	<i>Amiable</i>
<i>Acquisition</i>	<i>Non bâti</i>	<i>Rue de la Contrie (ex-ecopoint)</i>	<i>9 606,66 €</i>	<i>27/01/2025</i>	<i>Amiable</i>
<i>Acquisition</i>	<i>Non bâti</i>	<i>Sentier de l'Evre</i>	<i>1 067,86 €</i>	<i>01/07/2025</i>	<i>Amiable</i>
<i>Acquisition</i>	<i>Non bâti</i>	<i>Terrain Boistaud</i>	<i>88 874,00 €</i>	<i>17/07/2025</i>	<i>Amiable</i>
<i>Acquisition</i>	<i>Non bâti</i>	<i>Impasse du Ruisseau - Tricoire</i>	<i>54 854,10 €</i>	<i>17/07/2025</i>	<i>Amiable</i>
<i>Acquisition</i>	<i>Non bâti</i>	<i>Rue Nantaise – Body</i>	<i>17 325,00 €</i>	<i>21/08/2025</i>	<i>Amiable</i>
<i>Cession</i>	<i>Terrain voirie</i>	<i>Rue des Libéras</i>	<i>2 375,00 €</i>		<i>Cession à titre onéreux</i>

Les deux premières lignes correspondent au terrain dédié au CTM. La 3^{ème} ligne porte sur des frais d'acte d'une cession qui a eu lieu en octobre 2023. M. Morinière précise que le terrain rue nantaise se situe à côté du bâtiment Meunier. Quant au sentier de l'Evre, c'est le chemin qui se situe entre le moulin de Pegon et le pont des pêcheurs, de l'autre côté de la Villette.

La cession concerne 3 familles, ce sont des terrains qui se situent en arrière de maisons en surplomb de la rue Pasteur. Ce sont des terrains qui ne sont pas constructibles et qui étaient entretenus par les agents communaux sans réelle utilité publique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **PREND** acte de cette information.

07 – Marchés Publics – Fournitures administratives (2026-2030) - Convention de groupement de commandes avec le CCAS de Cholet, Cholet Agglomération, le CIAS du Choletais, Cholet Sports

Un groupement de commandes a été constitué pour la période 2024 2028 pour l'acquisition de fournitures administratives. Les marchés conclus dans ce cadre ont été résiliés par suite de la mise en redressement judiciaire de leur titulaire.

Il convient donc de conclure de nouveaux contrats pour la période 2026-2030.

Afin de faciliter leur passation et leur suivi, et de permettre d'éventuelles économies d'échelle et la mutualisation des procédures, la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cholet, Cholet Agglomération, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais, Cholet Sports Loisirs et les communes de La Romagne, Le May-sur-Evre, Maulévrier, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire et Trémentines souhaitent constituer un nouveau groupement de commandes.

Le Conseil Municipal du May-sur-Evre,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2113-6, L. 2113-7 et L. 2125-1,

Considérant l'intérêt pour la commune à constituer un groupement de commandes afin de rechercher des économies d'échelle et organisationnelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article unique : d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet, Cholet Agglomération, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, Cholet Sports Loisirs et les communes de La Romagne, Le May-sur-Evre, Maulévrier, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire et Trémentines, pour la passation des marchés relatifs à l'acquisition de fournitures administratives pour la période 2026-2030.

Les marchés correspondants seront conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période d'un an à compter de la notification, reconductibles trois fois par période d'un an, selon les engagements financiers maximums annuels suivants :

Collectivité/Etablissement	Montants maximums HT pour chaque période (1 an)
Ville de Cholet	180 000 €
CCAS	6 200 €
Cholet Agglomération	65 000 €
CIAS	14 400 €
Cholet Sports Loisirs	9 000 €
La Romagne	2 500 €
Le May-sur-Evre	6 000 €
Maulévrier	5 000 €
Saint-Léger-sous-Cholet	4 000 €
Saint-Paul-du-Bois	1 000 €
Somloire	2 000 €
Trémentines	3 750 €

La Ville de CHOLET est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé :

- de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants,
- de signer et de notifier les marchés correspondants,
- d'exécuter partiellement les marchés au nom de l'ensemble des autres membres du groupement,
- de résilier, le cas échéant, les marchés conclus.

08 – Finances – Prise en charge d'achats du CCAS par la commune en 2025 – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christian DAVID, Adjoint au Maire en charge du pôle Finances.

Pour éviter de multiplier les frais de gestion liés à l'utilisation des cartes bancaires en circulation à la fois pour le CCAS et les services municipaux, il a été décidé de n'utiliser qu'une seule carte bancaire.

Dès lors, pour les besoins liés aux différentes actions mises en œuvre par le CCAS, la commune a pris en charge les achats du CCAS pour une somme qui s'élève en 2025 à 2 262,38 € (en 2024 = 1 237,64 €).

Il convient donc de refacturer ce montant au CCAS. M. David précise que lors du prochain conseil d'administration du CCAS, il devra prendre une délibération dans le même sens afin de rembourser la commune.

Une convention vient définir la nature des achats autorisés dans ce cadre entre la commune et le CCAS.

ACHATS FAIT AVEC LA CB MAIRIE POUR LE CCAS

Exercice 2025

Evènements	Montant	Fournisseurs	Mandat	Date	Budget
Alimentation don du sang	210,40 €	INTERMARCHÉ St André de la Marche	820/138	05/06/2025	B31900
Aide financière POUPÉLIN T.	474,00 €	ENGIE (Facture électricité)	830/140	13/06/2025	B31900
Alimentation challenge séniors	167,74 €	INTERMARCHÉ St André de la Marche	1113/169	13/06/2025	B31900
Alimentation don du sang	226,23 €	INTERMARCHÉ St André de la Marche	1113/169	13/06/2025	B31900
Nappe pour repas des aînés	230,09 €	RETIF	1326/198	18/09/2025	B31900
Frais mission Mme BOUCHET Hélène	23,00 €	BOUCHET Hélène	1756/250	17/11/2025	B31900
Aide Financière LE ROY Lilian	150,00 €	ENGIE (Facture électricité)	1927/273	11/12/2025	B31900
Vin repas des aînés	414,55 €	SUPER U	1927/273	11/12/2025	B31900
Four baronnerie	169,99 €	BOULANGER	1927/273	11/12/2025	B31900
Alimentation don du sang 16/12/25	196,38 €	INTERMARCHÉ			B31900
TOTAL	2 262,38 €				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention entre la commune du May-sur-Evre et le CCAS du May-sur-Evre définissant les modalités de concours et moyens apportés par la commune au CCAS dans le cadre de ses besoins en petites fournitures diverses nécessaires à la mise en place des actions portées par le CCAS ;
- **ARRETE** la somme pris en charge par la commune pour le compte du CCAS à 2 262,38 € à pour l'année 2025 ;
- **DECIDE** que ce montant fera l'objet d'une refacturation au CCAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

09 - Finances – Coût de l'élève public – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian DAVID, Adjoint en charge du pôle Finances.

Pour l'école privée Notre Dame

Le contrat d'association, signé le 17 décembre 1985 entre l'Etat et l'école privée Notre Dame, engage la commune à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés au May sur Evre et scolarisés dans les classes élémentaires et dans les classes préélémentaires.

Au vu de la législation et de ce contrat, la participation de la commune aux frais de fonctionnement, prend en compte les frais de fonctionnement :

- * L'entretien et le nettoyage des locaux affectés à l'enseignement,
- * Les frais de chauffage, d'énergie, d'abonnements et de communication, de petit matériel, de fournitures de petit équipement, de fournitures scolaires et pédagogiques, de transport
- * La rémunération des agents territoriaux de services des écoles maternelles.
- Pour les élèves en élémentaire et en maternelle : la participation communale sera égale au coût moyen constaté l'année n-1 à l'école publique Jean Moulin pour un élève en élémentaire et en maternelle.

Dès lors pour la rentrée scolaire 2025/2026, le coût de l'élève élémentaire est arrêté à 389,13 € (contre 382,81 € en 2024/2025).

Pour les élèves en maternel, le coût de l'élève en maternel 2025/2026 de 1 548,66 €, en lieu et place de 1 524,37 € en 2024/2025. C'est sur ces bases que la subvention annuelle pour l'école privée est calculée, soit pour 2026, 181 468 €. Il a été décidé de mettre un terme à la convention qui nous liait avec l'école pour appliquer le droit commun quant au financement des écoles privées. En conséquence, les TPS ne seront plus financés. Pour l'école, cela représente un supplément de subvention de 7 000 € par rapport au calcul appliqué auparavant.

Pour les enfants non domiciliés sur la commune

Pour les élèves fréquentant l'école publique Jean Moulin et non domiciliés au May sur Evre et afin de faire financer leur scolarité par leurs communes de résidence, pour l'année scolaire 2025/2026, le coût moyen d'un élève est fixé comme suit :

- pour un élève en maternel : 1 548,66 € (contre 1 524,37 € en 2024/2025).
- pour un élève en élémentaire : 389,13 € (contre 382,81 € en 2024/2025).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DÉCIDE** de contribuer aux frais de fonctionnement de l'école primaire Notre-Dame au titre de l'année 2026 pour un montant de 1 548,66 € pour un élève en classe préélémentaire et de 389,13 € pour un élève en classe élémentaire. Uniquement les élèves domiciliés sur la Commune du May-sur-Evre sont pris en compte,
- **DÉCIDE** de faire financer les coûts de scolarité des enfants non domiciliés sur le May-sur-Evre par les communes de résidence à hauteur de : 1 548,66 € pour un élève préélémentaire et 389,13 € pour un élève élémentaire,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

10 – Finances –Dépenses d’investissement pouvant être prises en compte avant l’élaboration du budget 2026 - Décision

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christian DAVID, Adjoint au Maire en charge du pôle Finances.

À la suite de la demande de la trésorerie, nous devons apporter plus de détails sur la délibération n°114 du 18/12/2025 relative aux Ouvertures de Crédits 2026. En effet, la trésorerie exige les comptes comptables. Il n’y a donc pas de changement par rapport au vote du mois dernier.

Voici ci-dessous le tableau actualisé avec le détail des imputations :

Compte	Fonction	Opération	montant BP2025	25%	VOTE
2188	511	194 - Matériel Espaces verts	55 390 €	13 848 €	5 000 €
21828	511				
21838	020	204 - Matériel Administratif	60 000 €	15 000 €	15 000 €
2051	020				
2158	020				
21848	020				
21351	312	250 - Eglise	28 110 €	7 028 €	7 028 €
2128	025	261 - Cimetière	26 000 €	6 500 €	6 500 €
21316	025				
2188	025				
21318	020	267 - Bâtiment technique rue Clémenceau	36 500 €	9 125 €	9 125 €
2188	511	290 - Mobilier urbain	20 000 €	5 000 €	5 000 €
21351	311	308 - Bâtiment Leclerc	7 000 €	1 750 €	1 750 €
21352	311	309 - Presbytère	21 500 €	5 375 €	5 063 €
21351	020	310 - Espace Jeanne d'Arc	6 400 €	1 600 €	898 €
2111	515	337 - Opération d'urbanisme	108 500 €	27 125 €	7 001 €
2188	511	341 - Structures jeunesse	50 000 €	12 500 €	12 500 €
2151	845	342 - Voirie	432 500 €	108 125 €	108 125 €
2152	845				
2128	511	363 - CLSH Eté	43 500 €	10 875 €	10 875 €
2128	511	366 - Jardins familiaux	13 000 €	3 250 €	3 250 €
2188	511				
2111	020	367 - Bâtiments techniques Contrie	2 129 840 €	532 460 €	61 558 €
21351	020				

21848	020				
2188	020				
2313	020				
2128	511	372 - Travaux espaces verts	13 000 €	3 250 €	3 250 €
		TOTAL	3 051 240 €	762 810 €	261 923 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** l'ouverture des crédits d'investissement ainsi présentée
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

11 – Finances – Débat d'orientation budgétaire – Décision

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christian DAVID, Adjoint au Maire en charge du pôle Finances.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2026 sont définis dans le débat d'orientation budgétaire 2026 de la commune.

M. le Maire rappelle que cette année, la procédure budgétaire a quasiment un mois d'avance, dès lors certaines données fournies par l'Etat ne nous sont pas encore parvenues. Il rappelle qu'il a demandé à M. David d'élaborer un budget sans hausse des impôts locaux.

M. David explique le document projeté et joint en annexe. Le résultat d'investissement 2025 est connu, et le résultat de fonctionnement est arrêté au 23/12/2025 à 676 000 €. Donc on a extrapolé les dernières écritures (679 000 € résultat réel). C'est le meilleur résultat de ces 18 dernières années (533 000 € en 2025).

M. David commence par faire un retour sur l'exécution du budget d'investissement 2025.

NIVEAU D'EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2025

INVESTISSEMENT

Budgété à 4.074.283€, les recettes d'investissement s'élèvent à 3.102.775€ soit un taux de réalisation de 76%.

Budgété à 3.812.783€, les dépenses d'investissement (hors emprunt et subvention versée :260.571€) s'élèvent à 3.156.003€ soit un taux de réalisation de 83%. (Y compris travaux en régie 19.462€). Ce taux de réalisation est rare. Les deux derniers budgets étaient assez forts en raison du centre technique municipal. **Le coût net du CTM s'élève à 2.576.896€ - FCTVA 404.266€ - subventions 393.954€ soit 1.778.676€.**

Ci-dessous les principales dépenses budgétées supérieures à 10.000€.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2025	REALISE 2025
Centre technique municipal	2 140 915 €	2 118 476 €
Travaux et aménagement de voirie	443 026 €	271 994 €
Opérations d'urbanisme	113 288 €	106 035 €
Acquisition terrain CTM	107 102 €	105 158 €
Matériels culturels	93 689 €	92 956 €
Travaux en régie : espaces verts	68 200 €	3 947 €
Matériels administratif	60 889 €	16 119 €
Matériels service espaces verts	55 390 €	52 473 €
Achat terrain Baronnerie zone N	55 000 €	54 854 €
Complexe sportif drainage	51 500 €	47 434 €
Structures jeux enfants	50 000 €	
Matériels service bâtiments	46 959 €	41 860 €
Eglise	44 229 €	19 251 €
Drainage prairie clsh été	43 500 €	27 906 €
Salles de sports	41 900 €	11 349 €
Toilettes publiques	40 729 €	39 609 €
Mobilier urbain	31 418 €	7 408 €
Chapelle st tibère	30 000 €	21 612 €
Cimetière	26 000 €	5 614 €
Presbytère travaux de rénovation	21 500 €	496 €
Travaux en régie : bâtiments	18 900 €	15 515 €
Travaux espaces verts	16 420 €	3 420 €
Matériels et mobiliers bâtiments	15 000 €	14 991 €
Matériels de voirie	14 300 €	13 696 €
Accessibilité bâtiments PMR	14 000 €	13 744 €
Jardins familiaux	13 000 €	2 249 €
Travaux bâtiments communaux	12 550 €	11 554 €
Sous-Total opérations > 10 000€	3 669 404 €	3 119 720 €
TOTAL	3 812 783 €	3 156 003 €
% Sous-total/TOTAL	96,24%	98,85%
% TOTAL réalisé/TOTAL budget		82,77%

Le financement des recettes d'investissement en a été principalement assuré par :

-Les excédents 2024 d'investissement (216.546€) et fonctionnement (533.814€).

-L'octroi de subventions pour 88.054€ dont :

75.271€ pour la rénovation énergétique de l'école Jean Moulin DETR.

7.500€ pour la rénovation éclairage salle Senghor ; reste 15.000€ à percevoir DSIL.

5.283€ pour les déchets abandonnés et pont parking des pêcheurs.

-Le FCTVA à hauteur de 130.225€, les taxes d'aménagement pour 8.727€, les amortissements pour 267.473€, et des cessions pour 7.935€, ainsi qu'un emprunt de 1.850.000€ soit **3.102.775€** en cumulé.

Nous dégageons donc un déficit d'investissement à reporter de **313.799€**. (3.102.775€-260.571€-3.156.003€).

En dépenses, nous ventilons 444.404€ en reste à réaliser (RAR), correspondant aux investissements engagés, mais non payés. En recettes, nous ventilons 379.424€ de RAR relatifs aux subventions non encaissées.

exercice 2025			
BUDGET D'INVESTISSEMENT			
sens	chapitre	budget	liquidé
Dépense		4 074 283,32	3 416 573,91
	16 - Emprunts et dettes assimilées	247 000,00	246 599,46
	21 - Immobilisations corporelles	1 622 907,06	1 072 372,50
	23 - Immobilisations en cours	2 084 157,91	2 044 294,19
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 600,00	33 433,41
	204 - Subventions d'équipement versées	1 318,35	1 318,35
	20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	11 256,00
	26 - Participations et créances rattachées à des participations	7 300,00	7 300,00
Recette		4 074 283,32	3 102 774,68
	021 - Virement de la section de fonctionnement	360 000,00	0,00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	680 814,03	672 766,62
	13 - Subventions d'investissement	512 923,00	88 054,25
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 850 000,00	1 850 000,00
	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	216 546,29	216 546,29
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000,00	275 407,52
	024 - Produits des cessions d'immobilisations	174 000,00	0,00
RESULTAT		0	-313 799,23

FONCTIONNEMENT – SUR 2024 NEUTRALISATION DE LA CESSION DE LA MAISON MEDICALE

chapitre	2024		2025			
	Budget	réalisés	Budget	réalisés	var 24/25 €	var 24/25 %
	3 627 309 €	3 528 022 €	3 763 766	3 526 037	-1 985 €	-0,06%
011 - Charges à caractère général	1 194 734 €	1 193 622 €	1 194 026	1 158 076	-35 546 €	-2,98%
012 - Charges de personnel et frais	1 713 722 €	1 637 260 €	1 793 924	1 617 616	-19 643 €	-1,20%
014 - Atténuations de produits	22 200 €	20 588 €	55 000	50 393	29 805 €	144,77%
042 - Opérations d'ordre de transfe	276 000 €	272 393 €	280 000	273 783	1 390 €	0,51%
65 - Autres charges de gestion cour	372 653 €	372 422 €	374 266	365 181	-7 241 €	-1,94%
66 - Charges financières	20 000 €	16 928 €	61 000	55 820	38 892 €	229,74%
67 - Charges spécifiques	4 000 €	3 074 €	5 200	4 834	1 761 €	57,29%
68 - Dotations aux provisions et dé	24 000 €	11 735 €	350	333	-11 402 €	-97,16%
	3 887 309 €	4 061 836 €	4 123 766	4 202 777	140 942 €	3,47%
013 - Atténuations de charges	53 000 €	46 610 €	10 000	33 764	-12 846 €	-27,56%
042 - Opérations d'ordre de transfe	66 200 €	64 613 €	101 600	33 433	-31 179 €	-48,26%
70 - Produits des services, du doma	401 025 €	442 089 €	424 265	480 595	38 506 €	8,71%
73 - Impôts et taxes	591 815 €	639 030 €	584 327	617 225	-21 806 €	-3,41%
731 - Fiscalité locale	1 840 998 €	1 889 002 €	1 965 013	1 951 817	69 056 €	3,33%
74 - Dotations et participations	884 551 €	906 002 €	966 216	999 877	93 876 €	10,36%
75 - Autres produits de gestion cou	49 720 €	73 285 €	60 610	67 499	-5 787 €	-7,90%
77 - Produits spécifiques	0 €	1 205 €	0	6 832	5 627 €	467%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			11 735	11 735	11 735 €	
Résultat comptable	260 000 €	533 814 €	360 000 €	676 741 €	142 927 €	26,77%

Le résultat de fonctionnement de 676 741 € est à comparer aux 360 000 € budgétisés et aux 533 814 € du résultat de 2025. La progression du résultat est donc de 26,77 %.

M. David préfère présenter le comparatif réalisé 2024/2025 plutôt que le comparatif entre le budgété et le réalisé 2025. On est plutôt prudent sur le budget pour ne pas consommer ce que l'on n'a pas encore.

COMPARATIF réalisé 2024-2025 :

L'analyse du réalisé de fonctionnement 2025 fait apparaître par rapport à 2024 une baisse de nos charges de 1.985€ soit -0.06%, et une hausse de nos recettes de 140.942€ soit +3.47%. C'est principalement dû à la fiscalité (les impôts locaux) avec 62 815 €. Sur l'année 2025, la variation des valeurs locatives était de 1,70%. Ce sont les bases qui ont augmenté du fait des nouvelles constructions et du fait de la délibération prise en 2021 pour mettre fin à l'exonération de la taxe foncière sur 5 ans et les deux années restantes elles n'étant plus exonérées qu'à 40% et pas à 100%. Pour 2026, les valeurs locatives vont augmenter de 0,8%.

Ainsi l'exercice **2025** dégage un résultat de fonctionnement de **676.741€** contre **533.814€** en 2024, (+142.927€ ; +26.77%).

RECETTES	2024	2025	VARIATION	
Remboursements charges de personnel	46 610 €	33 764 €	-12 846 €	-27,56%
Opérations d'ordres dont travaux en regie	64 613 €	33 433 €	-31 179 €	-48,26%
Coupes de bois et divers		16 435 €	16 435 €	
Concessions funéraires	3 946 €	12 324 €	8 378 €	212,31%
Occupation droit du sol	17 895 €	12 258 €	-5 636 €	-31,50%
Recettes culture + rembst frais	25 652 €	31 462 €	5 810 €	22,65%
Participation collège équipements sportifs	21 077 €	12 574 €	-8 503 €	-40,34%
Restauration scolaire	215 515 €	215 580 €	66 €	0,03%
Recettes loisirs-social-sportifs	154 866 €	165 962 €	11 096 €	7,16%
Refacturation trvx voirie pour compte AC	1 865 €	13 999 €	12 134 €	650,59%
Refacturation charges locatives la poste	1 274 €	0 €	-1 274 €	-100,00%
Attribution de compensation	477 727 €	477 727 €	0 €	0,00%
Dotation de solidarité communautaire DSC	15 647 €	12 720 €	-2 927 €	-18,71%
Droits de mutation	100 046 €	85 330 €	-14 717 €	-14,71%
FPIC	45 610 €	41 448 €	-4 162 €	-9,13%
731-Fiscalité locale	1 889 002 €	1 951 817 €	62 815 €	
Compensations: +102ke Participation état enfance: +20	271 769 €	394 523 €	122 754 €	45,17%
DGF et DSR: -18,6ke / FCTVA : +6,5ke	474 388 €	462 222 €	-12 165 €	-2,56%
Dotation titres sécurisés	20 714 €	9 500 €	-11 214 €	-54,14%
Participations communes (élèves ext, rest, péri)	31 839 €	25 154 €	-6 686 €	-21,00%
Subvention CAF	95 513 €	101 478 €	5 965 €	6,25%
Subvention culture département+region	14 278 €	7 000 €	-7 278 €	-50,98%
Produits locations	61 495 €	63 334 €	1 839 €	2,99%
Produits divers de gestion courante	9 290 €	4 165 €	-5 126 €	-55,17%
Produits spécifiques (dont cessions)	1 205 €	6 832 €	5 627 €	466,83%
Reprise de provision pour risques		11 735 €	11 735 €	
	4 061 836 €	4 202 777 €	140 942 €	3,47%

On a eu également des montants importants en termes de compensation de l'Etat 102 000 € et une somme de l'Etat pour la petite enfance de 20 000 €.

Pour 2026, l'Etat retire 64 000 € sur les compensations. Et quant à le soutien pour la petite enfance, on ne sait pas si ce soutien sera pérenne, donc prudence.

DEPENSES	2024	2025	VARIATION	
Restauration scolaire	138 517 €	142 143 €	3 625 €	2,62%
restauration periscolaire	22 029 €	19 420 €	-2 609 €	-11,84%
Eau	15 745 €	23 426 €	7 681 €	48,78%
Electricité	123 277 €	122 517 €	-760 €	-0,62%
Gaz	74 586 €	65 968 €	-8 619 €	-11,56%
Fuel	5 508 €	6 929 €	1 421 €	25,80%
Carburants	11 425 €	11 485 €	59 €	0,52%
Fournitures administratives	4 224 €	3 892 €	-331 €	-7,85%
Bat : entretien	105 140 €	98 408 €	-6 732 €	-6,40%
Bat : régie	6 981 €	6 221 €	-760 €	
Bat : matériels	8 258 €	5 089 €	-3 170 €	-38,38%
E.V. : entretien	78 768 €	105 850 €	27 082 €	34,38%
E.V. : régie	25 129 €	2 887 €	-22 243 €	-88,51%
E.V.: matériel	14 644 €	18 875 €	4 231 €	28,89%
Voirie : entretien	42 153 €	45 509 €	3 357 €	7,96%
Voirie : matériels	11 104 €	9 919 €	-1 186 €	-10,68%
Loyer maison médicale	78 843 €	81 428 €	2 586 €	3,28%
Contrat maintenance	79 446 €	69 984 €	-9 461 €	-11,91%
Assurances	36 044 €	39 549 €	3 505 €	9,72%
Etudes CCI	19 320 €	0 €	-19 320 €	
Formation	15 243 €	12 710 €	-2 533 €	-16,62%
Annonces insertions	5 116 €	551 €	-4 565 €	-89,23%
Fêtes et cérémonies	15 480 €	18 247 €	2 767 €	17,87%
Catalogues, impressions	18 119 €	15 438 €	-2 681 €	-14,80%
Transports	17 879 €	17 263 €	-616 €	-3,45%
Affranchissements	3 909 €	3 562 €	-347 €	-8,88%
Téléphone	17 670 €	17 683 €	13 €	0,07%
ADS instruction des permis de co	12 431 €	13 945 €	1 514 €	12,18%
Nettoyage vitres	5 466 €	5 547 €	81 €	1,48%
Culture budget spectacles	67 233 €	61 772 €	-5 461 €	-8,12%
Animations enfance, sports	10 874 €	9 411 €	-1 464 €	-13,46%
Taxes foncières	15 084 €	16 231 €	1 147 €	7,60%
Charges chap11 : var non signific	87 977 €	86 222 €	-1 755 €	-2,00%
Personnel	1 637 260 €	1 617 616 €	-19 643 €	-1,20%
Degrevement	3 285 €	37 819 €	34 534 €	1051,26%
Fpic	17 303 €	12 574 €	-4 729 €	-27,33%
Amortissements	271 893 €	267 473 €	-4 420 €	-1,63%
Cessions	500 €	6 310 €	5 810 €	1162,00%
Sieml	23 398 €	15 369 €	-8 028 €	-34,31%
Subventions versées	250 332 €	249 595 €	-737 €	-0,29%
Elus	96 058 €	96 534 €	476 €	0,50%
Divers charges gestion courante	2 634 €	3 682 €	1 048 €	39,79%
Interets	16 928 €	55 820 €	38 892 €	229,75%
Charges except.	3 074 €	4 834 €	1 761 €	57,29%
Provision personnel	11 735 €	333 €	-11 402 €	-97,16%
	3 528 021 €	3 526 037 €	-1 984 €	-0,06%

M. David précise que les charges de personnel ont diminué de 19 643 € avec une baisse des recettes de personnel. Ce n'est pas normal car les charges du personnel ont augmenté (CNRACL, assurance du personnel), ce qui montre que l'on travaille en mode dégradé. On a aussi le départ de certaines personnes que l'on avait depuis plusieurs années en arrêt. Au niveau ressources humaines, il n'y a plus de dossiers en souffrance. La situation est saine au niveau personnel.

De plus cette baisse des dépenses est à mettre en parallèle avec le remboursement de la somme versée par erreur par l'Etat concernant la taxe d'habitation et l'augmentation des charges d'intérêts d'emprunt.

	2024		2025			
chapitre	Budget	réalisés	Budget	réalisés	var 24/25 €	var 24/25
Dépenses réelles de fonctionnement	3 252 109 €	3 176 696 €	3 418 766 €	3 167 764 €	-8 931 €	-0,28%
011 - Charges à caractère général	1 194 734 €	1 193 622 €	1 194 026 €	1 158 076 €	-35 546 €	-2,98%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 660 722 €	1 590 650 €	1 783 924 €	1 583 853 €	-6 797 €	-0,43%
65 - Autres charges de gestion courante	372 653 €	372 422 €	374 266 €	365 181 €	-7 241 €	-1,94%
66 - Charges financières	20 000 €	16 928 €	61 000 €	55 820 €	38 892 €	229,74%
67 - Charges spécifiques	4 000 €	3 074 €	5 200 €	4 834 €	1 761 €	57,29%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	350 €	0 €	0 €	
Recettes réelles de fonctionnement	3 796 109 €	3 979 723 €	4 032 531 €	4 086 604 €	106 881 €	2,69%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 200 €	50 198 €	87 100 €	19 462 €	-30 736 €	-61,23%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	401 025 €	442 089 €	424 265 €	480 595 €	38 506 €	8,71%
73 - Impôts et taxes	591 815 €	639 030 €	584 327 €	617 225 €	-21 806 €	-3,41%
731 - Fiscalité locale	1 818 798 €	1 868 414 €	1 910 013 €	1 901 424 €	33 010 €	1,77%
74 - Dotations et participations	884 551 €	906 002 €	966 216 €	999 877 €	93 876 €	10,36%
75 - Autres produits de gestion courante	49 720 €	73 285 €	60 610 €	67 499 €	-5 787 €	-7,90%
77 - Produits spécifiques	0 €	705 €	0 €	522 €	-183 €	-25,94%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
C.A.F. comptable	544 000 €	803 028 €	613 765 €	918 840 €	115 812 €	14,42%

La CAF brute (capacité d'autofinancement brute : différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement qui réintègre principalement la dotation aux amortissements) s'élève à 918.840€ contre 803.028€ en 2024 soit une augmentation de 14.42%. La C.A.F. représente le disponible pour rembourser nos emprunts et réaliser nos investissements futurs.

	2 024	2 025
CAF brute	803 028 €	918 840 €
Excédent de fonct. n-1 capitalisé	457 843 €	533 814 €
Excédent de fonctionnement reporté	400 000 €	400 000 €
Excédent d'investissement n-1	229 407 €	216 546 €
Recettes réelles d'investissement	318 419 €	2 084 942 €
Dépenses réelles d'investissement	-895 589 €	-3 156 003 €
Remboursement d'emprunt	-151 012 €	-246 599 €
Fonds de roulement	1 162 096 €	751 539 €

	2 024	2 025
CAF brute	803 028 €	918 840 €
Remboursement d'emprunt	-151 012 €	-246 599 €
CAF nette	652 016 €	672 240 €
Recettes réelles d'investissement	318 419 €	2 084 942 €
Dépenses réelles d'investissement	-895 589 €	-3 156 003 €
Besoin de financement de l'invest.	-577 171 €	-1 071 061 €
Variation du fonds de roulement	74 845 €	-398 821 €

Evolution chapitre 12 : dépenses de personnel									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
brut	1 299 358 €	1 257 564 €	1 323 242 €	1 397 467 €	1 396 009 €	1 438 087 €	1 552 506 €	1 637 260 €	1 617 616 €
net	1 230 555 €	1 222 398 €	1 224 649 €	1 320 640 €	1 362 268 €	1 389 374 €	1 493 503 €	1 590 650 €	1 583 853 €
€/h	310 €	312 €	315 €	341 €	349 €	355 €	381 €	405 €	399 €
moy strate pla	447 €	442 €	446 €	447 €	458 €	489 €	504 €	498 €	
habitants DGF	3 973	3 917	3 893	3 875	3 901	3 910	3 918	3 931	3 970
Var	-0,12%	-0,66%	0,18%	7,84%	3,15%	1,99%	7,49%	6,50%	-0,43%

Evolution de la fiscalité et des dotations.

		réalisé 2013	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	réalisé 2025	var réalisé25- 24
7311	taxe habitation	531 712	17 945	14 108	19 640	61 383	17 490	-43 893
7311	taxe fonciere	679 611	1 346 579	1 442 057	1 603 735	1 725 530	1 841 890	116 360
7311	taxe fonciere non bati	73 279	84 000	84 057	90 383	95 573	85 318	-10 255
7311	role supplémentaire	513	700	22 209	454	368	649	281
73132	Taxes sur les pylones	4 152	5 202	5 338	5 600	6 148	6 470	322
73154	Droit de place	1 084						0
731	Fiscalité locale	1 290 351	1 454 426	1 567 769	1 719 812	1 889 002	1 951 817	62 815
73211	attribution de compensation	521 253	545 783	477 727	471 915	477 727	477 727	0
7322	dotation de solidarité communau	81 512						0
73212	dotation de solidarité communautaire		27 920	11 427	39 595	15 647	12 720	-2 927
732221	FPIC recettes		51 517	51 558	49 806	45 610	41 448	-4 162
73223	Droits de mutation	35 156	120 101	133 792	117 584	100 046	85 330	-14 717
7328	Autres reversements de fiscalité	20 567						0
732	Impots et taxes	658 488	745 321	674 504	678 900	639 030	617 225	-21 806
7411	Dotation forfaitaire	747 830	420 281	396 996	397 689	394 411	368 476	-25 935
74121	Dot Solidarité rurale	45 587	57 145	57 752	67 908	73 182	80 463	7 281
74127	Dot nationale de péréquation	19 442						0
741	DGF	812 859	477 426	454 748	465 597	467 593	448 939	-18 654
74718	Participations Etat						20 328	20 328
7482	perte taxe addit. droit enreg		148	153	152	128	100	-29
748314	Dotat* unique compensat* TP	11 612						0
74834	Etat/compens.taxe fonc.	25 774	10 852	227 257			10 337	10 337
74833	Comp. exonération taxe d'hab.	52 778	208 891		278 933	271 641	363 758	92 117
748	Compensations	90 164	219 891	227 410	279 085	271 769	394 523	122 754
74	Dotations et Compensations Etat	903 023	697 317	682 158	744 682	739 362	843 462	104 100
	SOUS TOTAL RECETTES	2 851 862	2 897 064	2 924 430	3 143 394	3 267 394	3 412 503	145 109
7391111	dégrèvement TF	-3 420	-2 914	-3 949	-2 547	-2 672	-3 000	-328
7391112	dégrèvement TH	-174		-980	-1 135	-613	-33 669	-33 056
739218	autres prélèvements-dilico						-1 150	
7392221	FPIC dépenses	-9 640	-16 505	-18 836	-17 172	-17 303	-12 574	4 729
14	Atténuations de produits	-13 234	-19 419	-23 765	-20 854	-20 588	-50 393	-28 655
	CUMUL	2 838 628	2 877 645	2 900 665	3 122 540	3 246 806	3 362 110	116 454
	SOLDE FPIC	-9 640	35 012	32 722	32 634	28 307	28 874	567
	taux variation valeurs locatives		0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%	
	variation impots		2,00%	2,00%	1,00%	1,00%	0,00%	
	variation bases FB réelles			4,89%	10,15%	6,43%	6,56%	
	variation FB recettes			7,09%	11,21%	7,59%	6,74%	
	variation FB + role sup (recettes)			8,68%	9,56%	7,59%	6,76%	
	Fiscalité locale+compensations		1 674 317	1 795 179	1 998 897	2 160 771	2 346 340	185 569
	variation % n/n-1		3,49%	7,22%	11,35%	8,10%	8,59%	
	variation €		56 467	120 862	203 718	161 875	185 569	

Ce résultat 2025, supérieur à 2024, s'explique grandement par l'augmentation de la fiscalité locale, et des compensations de l'Etat.

Nous proposerons au Conseil Municipal d'affecter 676.741€ au budget d'investissement.

L'excédent de fonctionnement reporté se maintiendra à 400.000€.

Synthèse globale 2025 :

	2 024	2 025	VAR.
RESULTAT COMPTABLE FONCTIONNEMENT	533 814 €	676 741 €	26,77%
Recettes d'investissement	1 277 562 €	3 102 775 €	142,87%
Dépenses d'investissement	-1 061 016 €	-3 416 574 €	222,01%
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	216 546 €	-313 799 €	-244,91%
Excédent de fonctionnement reporté	400 000 €	400 000 €	0,00%
RESULTAT DE CLOTURE	1 150 360 €	762 941 €	-33,68%

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET COMMUNAL 2026

Le budget primitif 2026 sera à nouveau équilibré en préservant les capacités futures de la Collectivité, tout en intégrant les variables nationales et le contexte particulier des besoins communaux.

Compte tenu des élections municipales à venir, nous établissons un budget de transition, sans projet novateur d'importance. L'objectif étant de poursuivre les actions engagées, et conforter l'existant sans augmentation de la fiscalité locale. Aussi afin de continuer le programme d'assainissement engagé par l'agglomération choletaise sur notre commune, pour recouvrer le droit de commercialiser de nouveaux terrains, nous devons engager des montants importants en réfection de voirie sur les années 2026 à 2030 (600.000€) d'où l'ouverture d'une AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement) opération 376. M. le Maire précise que ce point est important car Cholet Agglomération nous suit depuis des années, et elle va continuer à le faire, donc il est essentiel de saisir cette opportunité car elle a reconnu que 2 communes, Maulévrier et Le May-sur-Evre, posaient des grosses difficultés en termes d'assainissement et donc de droit à construire. Il y a trop d'eau résiduel qui arrivent à la station. On peut continuer à construire sur la tranche 8 et les 2/3 de la tranche 9 de la Baronnerie ainsi que quelques lots diffus quand ils sont raccordables sur le réseau séparatif. Pour le reste ça pose un problème, il faut donc régler ces problèmes pour en être définitivement débarrasser et sanctuariser le futur. Donc on bloque 600 000 € sur des rues qui ne sont pas encore engagées pendant 3 ans. On va donc signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique, donc la commune est engagée sur les prochaines années sur 600 000 €. On ne pourra pas renoncer à ces actions-là.

M. Morinière précise que les tarifs seront adossés à des marchés publics passés pour la durée des travaux. Donc une fois les marchés attribués, il n'y aura pas de surprise. Il y aura des indexations selon certains indices. Cela sécurise les artisans et les collectivités.

chapitre	2025		2026		var 25/B26
	Budget	réalisés	Budget	var 25/B26 €	
DEPENSES	3 763 766 €	3 526 037 €	3 672 156 €	146 119 €	4,14%
011 - Charges à caractère général	1 194 026 €	1 158 076 €	1 184 123 €	26 047 €	2,25%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 793 924 €	1 617 616 €	1 704 000 €	86 384 €	5,34%
014 - Atténuations de produits	55 000 €	50 393 €	21 200 €	-29 193 €	-57,93%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000 €	273 783 €	290 000 €	16 217 €	5,92%
65 - Autres charges de gestion courante	374 266 €	365 181 €	406 833 €	41 652 €	11,41%
66 - Charges financières	61 000 €	55 820 €	65 000 €	9 180 €	16,45%
67 - Charges spécifiques	5 200 €	4 834 €	1 000 €	-3 834 €	-79,31%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	350 €	333 €	0 €	-333 €	-100,00%
RECETTES	4 123 766 €	4 202 777 €	3 962 156 €	-240 621 €	-5,73%
013 - Atténuations de charges	10 000 €	33 764 €	2 821 €	-30 943 €	-91,64%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 600 €	33 433 €	50 700 €	17 267 €	51,64%
70 - Produits des services,	424 265 €	480 595 €	412 492 €	-68 103 €	-14,17%
73 - Impôts et taxes	584 327 €	617 225 €	581 477 €	-35 748 €	-5,79%
731 - Fiscalité locale	1 965 013 €	1 951 817 €	1 972 548 €	20 731 €	1,06%
74 - Dotations et participations	966 216 €	999 877 €	881 358 €	-118 519 €	-11,85%
75 - Autres produits de gestion courante	60 610 €	67 499 €	60 760 €	-6 739 €	-9,98%
77 - Produits spécifiques		6 832 €	0 €	-6 832 €	-100,00%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et	11 735 €	11 735 €	0 €	-11 735 €	
RESULTAT COMPTABLE	360 000 €	676 740 €	290 000 €	-386 740 €	-57,15%
C.A.F. comptable	613 765 €	918 840 €	569 300 €	-349 540 €	-38,04%

**ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR LE BUDGET 2026 EN FONCTIONNEMENT
DEPENSES :**

Les charges à caractère général évoluent de 2.25% +26.047€.

Nous avons tenu compte d'une inflation de 1% sur 2026 (sauf l'électricité budgétée avec une diminution de 16% - Ce montant devrait être encore optimisé avec la production photovoltaïque à venir sur 2026. En contrat de maintenance, nous prenons en compte l'adhésion à ECOLLECTIVITE (3K€) et le nouveau contrat d'assistance informatique, ainsi que les contrats relatifs à CTM et portes automatiques centre Jean Ferrat.

Les charges de personnel évoluent de 5.34% +86.384€.

Nous budgétions un surcoût de 116K€, prenant en compte l'évolution de la CNRACL (chaque année à partir de 2025, les cotisations employeurs à la CNRACL augmenteront de 3 points (10% 25.000€) soit 37.65% en 2026, pour atteindre 43.65% en 2028), le surcoût de la mutuelle (12K€), les revalorisations salariales (glissement vieillesse technicité) et l'embauche de 2,5 agents au service environnement ainsi que le recrutement d'agents recenseur. Le budget personnel est en phase de construction par notre DGS. Il y aura aussi la mise en place des astreintes à compter du 1^{er} mars.

Autres charges de gestion courante évoluent de 11.41% +41.652 €.

Subventions école Jean Moulin : +10.925€ école Notre Dame : +820€ CCAS: +3.750€ APE Jean Moulin : +1.800€(voyage).

Subvention exceptionnelle GPN 2026 si déficit : +20.000 €

DEPENSES	2025	B2026	VARIATION	
Restauration scolaire	142 143 €	146 055 €	3 912 €	2,75%
restauration periscolaire	19 420 €	20 000 €	580 €	2,99%
Eau	23 426 €	20 320 €	-3 106 €	-13,26%
Electricité	122 517 €	103 945 €	-18 572 €	-15,16%
Gaz	65 968 €	65 294 €	-674 €	-1,02%
Fuel	6 929 €	4 200 €	-2 729 €	-39,38%
Carburants	11 485 €	18 400 €	6 915 €	60,21%
Fournitures administratives	3 892 €	5 000 €	1 108 €	28,45%
Contrats de prestations 611	0 €		0 €	
Bat : entretien	98 408 €	96 235 €	-2 173 €	-2,21%
Bat : régie	6 221 €	20 000 €	13 779 €	221,49%
Bat : matériels	5 089 €	8 000 €	2 911 €	57,22%
E.V. : entretien	105 850 €	79 500 €	-26 350 €	-24,89%
E.V. : régie	2 887 €	20 000 €	17 113 €	592,87%
E.V.: matériel	18 875 €	12 000 €	-6 875 €	-36,42%
Voirie : entretien	45 509 €	45 000 €	-509 €	-1,12%
Voirie : matériels	9 919 €	10 000 €	81 €	0,82%
Autres : entr. mat	36 452 €	38 456 €	2 004 €	5,50%
Loyer maison médicale	81 428 €	82 300 €	872 €	1,07%
Contrat maintenance	69 984 €	83 904 €	13 920 €	19,89%
Assurances	39 549 €	42 055 €	2 506 €	6,34%
Formation	12 710 €	10 000 €	-2 710 €	-21,32%
Annonces insertions	551 €	4 000 €	3 449 €	626,32%
Fêtes et cérémonies	18 247 €	15 650 €	-2 597 €	-14,23%
Catalogues, impressions	15 438 €	19 550 €	4 112 €	26,64%
Transports	17 263 €	19 100 €	1 837 €	10,64%
Affranchissements	3 562 €	4 000 €	438 €	12,31%
Téléphone	17 683 €	17 859 €	176 €	1,00%
ADS instruction des permis de constru	13 945 €	14 100 €	155 €	1,11%
Nettoyage vitres	5 547 €	5 600 €	53 €	0,96%
Culture budget spectacles	61 772 €	63 000 €	1 228 €	1,99%
Animations enfance, sports	9 411 €	16 200 €	6 789 €	72,15%
Services ext.	8 745 €	12 440 €	3 695 €	42,25%
Taxes foncières	16 231 €	16 500 €	269 €	1,66%
Charges chap11 : var non significatives	41 024 €	45 460 €	4 436 €	10,81%
Personnel	1 617 616 €	1 704 000 €	86 384 €	5,34%
Degrevement	37 819 €	4 200 €	-33 619 €	-88,89%
Fpic	12 574 €	17 000 €	4 426 €	35,20%
Amortissements	267 473 €	290 000 €	22 527 €	8,42%
Cessions	6 310 €	0 €	-6 310 €	-100,00%
Sieml	15 369 €	19 985 €	4 616 €	30,03%
Subventions versées	249 595 €	286 048 €	36 453 €	14,60%
Elus	96 534 €	99 800 €	3 266 €	3,38%
Divers charges gestion courantes	3 682 €	1 000 €	-2 682 €	-72,84%
Interets	55 820 €	65 000 €	9 180 €	16,45%
Charges except.	4 834 €	1 000 €	-3 834 €	-79,31%
Provision personnel	333 €	0 €	-333 €	-100,00%
	3 526 036 €	3 672 156 €	146 120 €	4,14%

ELEMENTS PRIS EN COMPTE POUR LE BUDGET 2026 EN FONCTIONNEMENT

RECETTES :

RECETTES	2025	B2026	VARIATION	
Remboursements charges de personnel	33 764 €	2 821 €	-30 943 €	-91,64%
Opérations d'ordres dont travaux en regie	33 433 €	50 700 €	17 267 €	51,64%
Coupes de bois et divers	16 435 €	3 222 €	-13 213 €	-80,40%
Concessions funéraires	12 324 €	4 000 €	-8 324 €	-67,54%
Occupation droit du sol	12 258 €	6 770 €	-5 488 €	-44,77%
Recettes culture + rembst frais	31 462 €	21 500 €	-9 962 €	-31,66%
Participation collège équipements sportifs	12 574 €	13 000 €	426 €	3,39%
Restauration scolaire	215 580 €	209 300 €	-6 280 €	-2,91%
Recettes loisirs-social-sportifs	165 962 €	153 700 €	-12 262 €	-7,39%
Refacturation trvx voirie pour compte AC	13 999 €	1 000 €	-12 999 €	-92,86%
Attribution de compensation	477 727 €	477 727 €	0 €	0,00%
73-Dotation de solidarité communautaire DSC	12 720 €	0 €	-12 720 €	-100,00%
73-Droits de mutation	85 330 €	72 250 €	-13 080 €	-15,33%
73-FPIC	41 448 €	31 500 €	-9 948 €	-24,00%
731-Fiscalité locale	1 951 817 €	1 972 548 €	20 731 €	1,06%
allocations compensatrices	394 523 €	299 358 €	-95 165 €	-24,12%
DGF-DSR-FCTVA	462 222 €	455 000 €	-7 222 €	-1,56%
Dotation titres sécurisés	9 500 €	9 500 €	0 €	0,00%
Participations communes (élèves ext, rest, pé	25 154 €	15 000 €	-10 154 €	-40,37%
Subvention CAF	101 478 €	95 500 €	-5 978 €	-5,89%
Subvention culture département+region	7 000 €	7 000 €	0 €	0,00%
Produits locations	63 334 €	60 760 €	-2 574 €	-4,06%
Produits divers de gestion courante	4 165 €	0 €	-4 165 €	-100,00%
Produits spécifiques (dont cessions)	6 832 €	0 €	-6 832 €	-100,00%
Reprise de provision pour risques	11 735 €	0 €	-11 735 €	
	4 202 777 €	3 962 156 €	-240 621 €	-5,73%

Produits des services diminuent de 14.17% -68.103€ selon détail ci-dessus.

Impôts et taxes diminuent de 5.79% -35.748€.

Attribution de compensation versée par Cholet Agglo : 477.727€ idem 2025. DSC budgétée à 0 par prudence soit -12.720€ ; FPIC -9.948€ et droits de mutation -13.080€.

Fiscalité locale évoluée de 1.06% +20.731€ : recettes prévisionnelles avec une augmentation des valeurs locatives arrêtée à 1%. Pas d'augmentation d'impôts sur 2026 (à ce jour nous n'avons pas reçu l'état 1259 sur nos futures bases d'imposition)

Taxes	Taux 2025	Taux 2026	Variation
Foncier bâti	46,94%	46,94%	0,00%
Foncier non bâti	46,96%	46,96%	0,00%
Taxe habitation	15,47%	15,47%	0,00%

Dotations et participations diminuent de 11.85% -118.519€.

Stabilité de la DGF à 368.000€. FCTVA -6.000€. Participation état solidarité famille non reconduite - 20.328€. Compensation au titre des exonération de TH -10.337€. Allocations compensatrices - 64.400€ (diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels).

Subventions CAF -5.978€. Participations élèves communes extérieurs -10.154€.

SYNTHESE :

Compte tenu des éléments précités, le budget de fonctionnement 2026 a pour but de dégager un résultat de 290.000 € permettant de financer les investissements listés ci-dessous.

BUDGET D'INVESTISSEMENT (données provisoires)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous avons un potentiel d'investissement de 2.270.599€ dont 444.404€ de reste à réaliser ou engagé 2025 (selon détail ci-dessous).

Principales opérations retenues :

Réfection voirie suite travaux investissement : 315.650€

Aménagement rond-point Croix Georget : 180.000€

Avance de fonds Alter Public : 175.000€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement en sera principalement assuré par :

-Les excédents de fonctionnement 2025 (676.741€) et prévisionnel 2026 (290.000€).

-L'octroi de subventions pour 379.424€ dont :

284.424€ subventions CTM

50.000€ subvention rénovation énergétique école.

27.500€ subvention ADC rue Pasteur

17.500€ subvention DSIL éclairage salle Senghor

- Le FCTVA à hauteur de 442.935€ correspondant principalement au CTM. Les amortissements pour 290.000€.

- Une cession pour Sèvre Loire Habitat : 184.000€

- Taxe d'aménagement : 7.500€ perçue maintenant à l'achèvement des travaux pour des constructions faites sur des terrains isolés (ce n'est pas le cas de la ZAC de la Baronnerie).

ENDETTEMENT

Encours bancaire	Montant	€/hab	caf brute	année endettement
au 31/12/2026	2 151 029 €			
au 31/12/2025	2 398 072 €	604 €	918 840 €	2,61
au 31/12/2024	794 672 €	202 €	803 028 €	0,99
Dépt 2024 : moy. commune de 3500h à 5000h		344 €		

Tableau 7 : détail budget investissement – page suivante

	B2025+RAR	DM2025	REALISE 2025	RAR 2025 dont engagé	BUDGET 2026	B2026+RAR
FONCTIONNEMENT						
Recettes de fonctionnement	4 123 766		4 202 777		3 962 156	3 962 156
Dépenses de fonctionnement	3 763 766		3 526 037		3 672 156	3 672 156
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	360 000		676 741		290 000	290 000
excédent de fonctionnement reporté N-1	400 000		400 000		400 000	400 000
EXCEDENT FONCTIONNEMENT n+reporté	760 000		1 076 741		690 000	690 000
INVESTISSEMENT						
Excédent de fonctionnement capitalisé n-1	533 814		533 814		676 741	676 741
fcvta	134 000		130 226		442 935	442 935
taxe aménagement	13 000		8 727		7 500	7 500
subventions	512 923		88 054	379 424		379 424
Excédent de fonctionnement n	360 000		0		290 000	290 000
amortissements	280 000		267 473		290 000	290 000
emprunts nouveaux	1 850 000		1 850 000			0
cessions	174 000		7 935		184 000	184 000
remboursement avance ALTER 2026 175KE						
opération d'ordre	0		0			0
Excédent antérieur reporté	216 546		216 546		0,00	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 074 283	0,00	3 102 775	379 424	1 891 176	2 270 599,49
Déficit antérieur reporté	0		0		313 799	313 799
Remboursement d'emprunts	247 000		246 599		248 000	248 000
Remboursements emprunts nouveaux	0		0			0
Opération d'ordre-Subventions reprises	14 500		13 971			0
AVANCE DE FONDS ALTER PUBLIC			0		175 000	175 000
Opération d'ordre-travaux en régie	87 100		19 462		40 000	40 000
GRANDS PROJETS	3 239 201	-3 200	2 773 169	345 504	754 999	1 100 502,47
242-changement projecteur senhor	86 689		86 926			0
250-Eglise	74 229	-30 000	19 251	20 034	35 000	55 034
267-Démolition ateliers municipaux	0	36 500	1 651	33 560	15 000	48 560
268-Salles de sports : passage en ERP + sol sa	45 000	-3 100	11 349			0
277-Travaux La Poste:Réno fenêtre+isolation gre	10 000	-10 000	0		45 000	45 000
282-Signalétique hors sol	25 200	-23 000	1 510		23 000	23 000
283-Drainage terrain pétanque et autour salle 2	49 000	2 500	47 434		18 000	18 000
308-Remise aux normes éclairage Leclerc+ouve	2 000	5 000	1 560	5 189		5 189
309-Presbytere travaux rénovation	21 500		496	5 062	23 000	28 062
310-Salle j'arc mise aux normes éclairage	6 400		2 494	898		898
333-Préau centre de loisirs JF	9 800	-8 000	688		15 000	15 000
340-Restaurant scolaire ouverture porte					11 705	11 705
341-Structures jeux enfants	50 000			42 711	22 289	65 000
342-Réfection voirie suite à travaux assainissem	427 026	4 500	258 521	165 650	150 000	315 650
342-Aménagement rond point Georget					162 000	162 000
351-Accessibilité batiments	20 000	-6 000	13 744			0
360-Maison médicale aménagement bureaux méd					14 198	14 198
362-Acquisition+déconstruction bat Tricoire	30 000	-30 000		0		0
363-Clsh été drainage + toilette foret 2026	40 000	3 500	27 906	6 145	25 950	32 095
365-Acquisition+déconstruction bat Durand	8 011		5 557	2 454		2 454
366-Jardins familiaux	25 000	-12 000	2 249	2 243	25 757	28 000
367-Ateliers municipaux construction	2 084 158		2 036 281	17 135		17 135
367-Ateliers municipaux participation AFL	7 300		7 300		3 600	3 600
367-Ateliers municipaux terrain	107 102		105 158			0
367-CTM matériels rack, mobiliers	25 735		42 593		10 000	10 000
367-CTM drainage chemin contrie,chenil,éco pa	23 722	41 500	32 302	44 422	20 000	64 422
368-Ecole travaux énergétiques	6 000		5 630			0
369-Rénovation énergétique salles de sports					5 500	5 500
370-Trvx acoustiques et thermiques Jean Ferrat	10 000		1 349		80 000	80 000
376-Réfection voirie suite travaux assainissement					50 000	50 000
379-Toilettes publiques	45 329	-4 600	39 609			0
380-Chapelle st tibère	0	30 000	21 612			0
999-	0					0
999-						0
MATERIELS	223 406	24 600	166 036	50 157	129 124	179 280,97
191-Matériels scolaires						0
192-Matériel sports	3 300	4 100	7 232		7 000	7 000
194-Matériel service espaces verts	47 890	7 500	52 473		6 000	6 000
204-Matériel administratif	45 889	15 000	16 119	40 703	45 624	86 327
242-Matériel culturel	5 000	2 000	6 031		10 200	10 200
270-Défense incendie	0					0
274-Matériel service voirie	13 300	1 000	13 696		2 500	2 500
290-Mobilier urbain	31 418		7 408	9 454	5 000	14 454
294-Matériel bibliotheque	0					0
300-Matériel sécurité routière	5 000		5 000		7 000	7 000
312-Illuminations noel	0					0
313-Matériel service batiments	46 959		41 860		10 100	10 100
339-Matériel multi-accueil galipette	0	1 000	699		1 000	1 000
345-Matériel animation	12 650	-11 500			5 000	5 000
373-Matériel restaurant scolaire	2 500		528		2 000	2 000
377-Matériel et mobiliers batiments	9 500	5 500	14 991		26 200	26 200
378-Matériel pour entretien batiments	0				1 500	1 500
TRAVAUX	103 288	-31 000	35 379	41 743	155 273	197 015,82
292-Petits travaux-batiments	13 550	-1 000	11 554		10 000	10 000
372-261 Petits travaux-espaces verts et cimetièr	42 420		9 034	32 641	55 390	88 031
342-Petits travaux-voirie	16 000		13 473	9 102	6 000	15 102
320-Eclairage public + enfouissement réseaux	31 318	-30 000	1 318		83 883	83 883
URBANISME	159 788	9 600	161 957	7 001	10 000	17 001
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 074 283	0	3 416 573,91	444 404,40	1 826 195,09	2 270 599,49
Résultat d'investissement	0,00		-313 799,23			0,00
Fonds de roulement			762 941,43			400 000,00

VISION PLURIANNUELLE	REALISE 2025	B2026+RAR	2027	2028	2029
FONCTIONNEMENT					
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	676 741	290 000	360 000	360 000	360 000
excédent de fonctionnement reporté	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
INVESTISSEMENT					
Excédent de fonctionnement n-1	533 814	676 741			
fctva	130 226	442 935	227 903	116 222	42 732
taxe aménagement	8 727	7 500	7 500	7 500	7 500
subventions	88 054	379 424			
Excédent de fonctionnement n	0	290 000	360 000	360 000	360 000
amortissements	267 473	290 000	270 000	270 000	270 000
emprunts nouveaux	1 850 000	0			
cession	7 935	184 000	54 000		
remboursement avance ALTER 2026 175KE					
Opération d'ordre	0	0			
Excédent antérieur reporté	216 546	0	0	0	192 126
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 102 775	2 270 599	919 403	753 722	872 358
Déficit antérieur reporté	0	313 799	0	56 097	0
Remboursement d'emprunts	246 599	248 000	227 000	205 000	205 000
remboursements emprunts nouveaux	0	0			
Opération d'ordre-Subventions reprises	13 971	0			
AVANCE DE FONDS ALTER PUBLIC	0	175 000			
Opération d'ordre-travaux en régie	19 462	40 000			
MATERIELS	166 036	179 281	148 500	54 500	54 500
TRAVAUX	35 379	197 016	86 000	86 000	46 000
292-Petits travaux-batiments	11 554	10 000			
372-Petits travaux-espaces verts +261 cin	9 034	88 031	50 000	50 000	10 000
342-Petits travaux-voirie	13 473	15 102	6 000	6 000	6 000
320-Eclairage public + enfouissement rése	1 318	83 883	30 000	30 000	30 000
URBANISME	161 957	17 001	10 000	10 000	10 000
GRANDS PROJETS	2 773 169	1 100 502	504 000	150 000	556 858
242-Senghor changement éclairage	86 926	0			
250-Eglise	19 251	55 034			
267-Démolition ateliers municipaux	1 651	48 560			
268-Salle de sports	11 349	0	30 000		
277-Travaux La Poste:Réno fenêtre+isolat	0	45 000			
282-Signalétique hors sol	1 510	23 000			
283-Drainage pétanque et salle 2	47 434	18 000	150 000		
283-Piste n°2			35 000		
308-Leclerc remise aux normes éclairage	1 560	5 189			
309-Presbytere travaux rénovation	496	28 062			
310-J'Arc remise aux normes éclairage	2 494	898			
333-Préau centre loisirs jf	688	15 000			
340-Restaurant scolaire ouverture porte	0	11 705			
341-Structure jeux enfants	0	65 000			
342-Aménagement rond point georget	0	162 000			
320-Effacement réseaux rue pasteur 1932102					
342-Réfection voirie suite à travaux assain	258 521	315 650			
351-Accessibilité batiments	13 744	0			
360-Maison médicale aménagement bureaux méd		14 198			
362-Acquisition+déconstruction bat Tricoir	0	0			
363-Cish été drainage + toilette foret 2026	27 906	32 095			
365-Acquisition+déconstruction bat Duran	5 557	2 454			
366-Jardins familiaux	2 249	28 000			
367-Ateliers municipaux construction	2 036 281	17 135			
367-Ateliers municipaux participation AFL	7 300	3 600			
367-Ateliers municipaux terrain	105 158	0			
367-CTM matériels, rack, mobilier	42 593	10 000			
367-CTM drainage chemin contrie,chenil,é	32 302	64 422			
368-Ecole travaux énergétiques	5 630	0			
369-Rénovation énergétique salles de spo	0	5 500		10 000	
370-trvx acoustiques et thermiques Jean F	1 349	80 000	19 000		
376-Réfection voirie suite travaux assainissement		50 000	270 000	140 000	140 000
379-Toilettes publiques autonomes	39 609	0			
380-Chapelle st tibère	21 612	0			
Aire camping car					8 000
Bd coquerie étude ruisseau du rocher					
Rénov énergétique-aménag mairie					
Enveloppe non affectée					408 858
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 416 574	2 270 599	975 500	561 597	872 358
Résultat d'investissement	-313 799,23	0,00	-56 097	192 126	0
FONDS DE ROULEMENT	762 941	400 000	343 903	592 126	400 000
depenses reelles d'investissement	3 156 003	1 533 800	748 500	300 500	667 358

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS SUBVENTIONS	Réalisé 2024	Réalisé 2025	demandé 2026	Proposé 2026	info 2025
Caisse des Ecoles	20 000 €	15 000 €	25 925 €	25 925 €	125€*193+150€*12=25925€
CCAS	13 500 €	9 500 €	13 250 €	13 250 €	loyer medecin junior 5000€/an sur 9 mois
Contrat d'Asso : École Notre Dame	162 751 €	172 914 €	173 734,89 €	173 734 €	+5*841,18+82*1403,02+140*389,13
SOUS TOTAL	196 251 €	197 414 €	212 910 €	212 909 €	
La Galipette					
La Petite Récré	200 €	200 €	200 €	200 €	
Solidarité	3 100 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	
ASS KAONGHIN	1 800 €				enveloppe reversée en imprévue
ADMR Evre et Mauges	800 €	800 €	800 €	800 €	
Anim'Actions (maison retraite may)	500 €	500 €	500 €	500 €	
Jeunesse & Éducation	5 760 €	4 000 €	5 800 €	5 800 €	
APE Jean Moulin	2 760 €	1 000 €	2 800 €	2 800 €	voyage +1000 +800 selon nb élèves voy.
APEL Notre Dame	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
La Cicadelle					
APEL Saint-Joseph	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Les Anciens	170 €	170 €	170 €	170 €	
CATM	170 €	170 €	170 €	170 €	
Culture	11 700 €	11 650 €	31 700 €	31 700 €	
Club Photo	400 €	350 €	400 €	400 €	
En K Danse	2 750 €	2 750 €	2 750 €	2 750 €	
Espace del Mayor	500 €	500 €	500 €	500 €	
Bandes à part			0 €		
May Chantant	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Ecole de Musique	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	
Energie Musique			20 000 €	20 000 €	soutien GPN sous conditions
Bibliothèque May livres	450 €	450 €	450 €	450 €	
Sports	26 500 €	26 500 €	26 500 €	26 500 €	
Énergie	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	
Entente des Mauges Athlétisme					
BMB basket le may bégrolles	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Autre	3 882 €	2 882 €	4 632 €	5 969 €	
Les Boers de l'Evre	850 €	850 €	1 600 €	1 225 €	
Humains	520 €	520 €	520 €	520 €	
Défi 66	500 €	500 €	500 €	500 €	
les amis de la gendarmerie	100 €	100 €	100 €	100 €	
Enveloppe pour Imprévue	1 000 €	0 €	1 000 €	2 712 €	
loisirs pluriel	912 €	912 €	912 €	912 €	
SOUS TOTAL - ASSOCIATION	51 112 €	46 502 €	70 102 €	71 439 €	
TOTAL	247 563 €	244 116 €	283 212 €	284 548 €	

M. David met en exergue les demandes qui ont évolué par rapport à l'année dernière. Celles-ci feront l'objet d'un vote lors du prochain conseil municipal. M. David finit la présentation du rapport d'orientations budgétaires en exposant les données sur les emprunts de la commune. Sur une année, en section de fonctionnement, la commune paie environ 65 000 € d'intérêts et 247 000 € de capital en section d'investissement. C'est en 2028 qu'il y aura la fin d'un emprunt (extension du restaurant scolaire).

COM - BUDGET COMMUNAL 2026

Fonctionnement - Dépense

Total : 64 820.56 €

Compte : 66111 Opération : Fonction : 01 Total : 64 820.56 €

Code et désignation de l'emprunt	Annuité
02012 - Emprunt pour extension du restaurant scolaire	2 546,00 €
02018 - Emprunt pour bâtiment intergénérationnel	5 703,33 €
02025 - Emprunt pour construction des nouveaux CTM	56 571,23 €

Investissement - Dépense

Total : 247 043.88 €

Compte : 1641 Opération : Fonction : 01 Total : 247 043.88 €

Code et désignation de l'emprunt	Annuité
02012 - Emprunt pour extension du restaurant scolaire	42 043,88 €
02018 - Emprunt pour bâtiment intergénérationnel	66 666,68 €
02019 - Prêt CAF bâtiment Exeko	15 000,00 €
02025 - Emprunt pour construction des nouveaux CTM	123 333,32 €

AGENCE FRANCE LOCALE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
02025	Emprunt pour construction des nouveaux CTM	4226	1 850 000.00 €	1 757 500.01 €	179 904.55 €
Total AGENCE FRANCE LOCALE			1 850 000.00 €	1 757 500.01 €	179 904.55 €

CAF DE MAINE ET LOIRE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
02019	Prêt CAF bâtiment Exeko	201800327	150 000.00 €	60 000.00 €	15 000.00 €
Total CAF DE MAINE ET LOIRE			150 000.00 €	60 000.00 €	15 000.00 €

CAISSE D EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
02018	Emprunt pour bâtiment intergénérationnel	5273709	1 000 000.00 €	516 666.57 €	72 370.01 €
Total CAISSE D EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE			1 000 000.00 €	516 666.57 €	72 370.01 €

CREDIT AGRICOLE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
02012	Emprunt pour extension du restaurant scolaire	00081979264	500 000.00 €	63 905.85 €	44 589.88 €
Total CREDIT AGRICOLE			500 000.00 €	63 905.85 €	44 589.88 €

Total BUDGET COMMUNAL	3 500 000.00 €	2 398 072.43 €	311 864.44 €
-----------------------	----------------	----------------	--------------

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2026

Budget BUDGET COMMUNAL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
02012	Emprunt pour extension du restaurant scolaire	44 589.88	22 294.96	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
02018	Emprunt pour bâtiment intergénérationnel	72 370.01	71 596.68	70 823.35	70 050.01	69 276.68	68 503.35	67 730.01	50 289.81	0.00	0.00
02019	Prêt CAF bâtiment Exeko	15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
02025	Emprunt pour construction des nouveaux CTM	179 904.55	175 835.14	172 023.40	167 797.14	163 708.13	159 815.17	155 446.09	151 443.89	147 352.07	143 263.07
Total budget BUDGET COMMUNAL		311 864.44	284 726.78	257 846.75	252 847.15	232 984.81	228 318.52	223 176.10	201 733.70	147 352.07	143 263.07

M. David précise que cette proposition de budget pourra être déconstruite par la prochaine équipe via la passation de décision modificative (DM). M. David indique que toutes les dépenses et recettes vont devoir être ventilées en fonction de leur gain environnemental.

Pour M. le Maire, les dotations globales vont finir par être fléchées pour des actions particulières et peut-être disparaître d'ici 10 ans. Finalement, il faudra récupérer des recettes seulement sur les impôts fonciers et sur une petite catégorie de citoyen. Un point d'imposition représente 18 000 à 20 000 €, donc 400 000 € ce sont 20 points d'impôts.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **PREND** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la délibération

Informations diverses

M. Garreau

- Le club Tir à l'arc s'interroge sur l'aménagement extérieur. M. Garreau va reprendre contact avec eux et organisera une réunion avec le service Environnement et la direction générale.

Mme Dabin

-

M. Morinière

- Sur le parking des pêcheurs, la commune va récupérer une partie de la parcelle (triangle) qui sera reboisée en compensation des arbres coupés dans la ZAC



M. David

- Commissions finances : 3/02/2026 à 18h30
- Vote du budget : 12/02/2026 à 20h

Mme Rochais

- Exposition en cours de Mme Laure MARY
- A partir du 3/02, nouvel artiste, Alban DECLOU, va proposer des sculptures un peu surprenantes avec des vis, des boulons
- 13/02, spectacle de la compagnie « Trois fois rien »
- 06/03 avec Florence Mendez
- 14/03, festival A Cup of Blues

Affaires générales

- Projet photovoltaïque à la Mongellière est ajourné
- Galette du personnel avec le téléthon le mardi 27 janvier à 18h à l'espace Senghor